

Circuit pour appréhender le paysage charentais viticole des Fins Bois et des traces du passé (époque gallo-romaine, église du XIIe siècle, four à chaux, porches de propriétés charentaises).



Randonnée n°20032461

Durée :	3h50	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13,06 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	32 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	33 m		
Point haut :	80 m	Commune :	Sigogne (16200)
Point bas :	33 m		

Description

Le départ est situé, Place de la Mairie, à Sigogne.

Balisage Jaune

(D/A) Dos à la mairie, emprunter la Rue Saint-Martin à droite et rejoindre rapidement le carrefour suivant.

(1) Prendre la 2^e rue à gauche, Rue du Parc, direction la Coquillerie, sortir du village et rejoindre la 1^{re} route à droite.

(2) Suivre celle-ci à droite, Rue de la Coquillerie, longer une ferme puis arriver à la départementale (belle visibilité).

(3) Poursuivre, en face, sur le chemin viticole sinuant entre les vignes et profiter de la vue sur les coteaux de la vallée de la Charente. Au croisement routier, aller tout droit (Rue des Ruidards) et arriver au hameau de La Jarrie.

(4) Prendre à droite la 1^{re} rue (Rue des Sapins) et passer devant le four à pain.

(5) En fin de rue, emprunter partiellement la Rue du Vieux Chêne à droite, puis s'engager, presque aussitôt, sur le chemin situé à gauche. Passer devant un hangar de BTP et poursuivre ce chemin bordé de haies. Traverser une route (D55, "Sainte Sévère -Sigogne") et entrer dans un bois de résineux. À sa sortie, avant la route, emprunter à gauche le chemin enherbé puis virer à droite au croisement suivant. Franchir un ru et rejoindre une route.

(6) La suivre à gauche, sur une centaine de mètres, puis prendre le sentier à droite et atteindre le hameau de Rulle.

(7) Prendre en face, Rue des Noues et la suivre. Longer le Logis de Rulle, puis prolonger sur un chemin jusqu'au carrefour suivant.

(8) Virer à droite (Voie Agrippa) et poursuivre tout droit. Traverser deux routes et arriver au Bois Marion. Suivre la lisière, puis entrer dans celle-ci. Faire une centaine de mètres en sous-bois et bifurquer à droite sur un petit sentier boisé. Atteindre un abri (présence d'orchidées possible).

(9) Poursuivre sur le sentier, sortir de la forêt, puis zigzaguer entre les champs et atteindre la départementale "Jarnac-Rouillac".

(10) Traverser celle-ci, __avec vigilance, et emprunter le talus, aménagé qui permet d'atteindre un nouveau chemin à prendre à droite. Suivre celui-ci avec la départementale à main droite, jusqu'aux Fours à Chaux.

(11) Poursuivre tout droit sur le chemin et rejoindre la commune de Sigogne. Suivre la Rue de Plaizac jusqu'à son extrémité, puis

Points de passages

- D/A Départ Place de la Mairie**
N 45.73714° / O 0.15837° - alt. 63 m - km 0
- 1 Rue du Parc**
N 45.736222° / O 0.159242° - alt. 64 m - km 0.16
- 2 Rue de la Coquillerie**
N 45.73021° / O 0.161752° - alt. 63 m - km 0.89
- 3 Départementale**
N 45.730851° / O 0.170142° - alt. 51 m - km 1.58
- 4 La Jarrie**
N 45.736897° / O 0.191627° - alt. 37 m - km 3.66
- 5 Rue du Vieux Chêne, arbre remarquable**
N 45.739663° / O 0.190081° - alt. 38 m - km 3.99
- 6 Route**
N 45.745235° / O 0.187545° - alt. 37 m - km 5.01
- 7 Rue des Noues**
N 45.748963° / O 0.185939° - alt. 39 m - km 5.47
- 8 Voie Agrippa**
N 45.75509° / O 0.184378° - alt. 36 m - km 6.22
- 9 Présence d'orchidées et d'un abri de bergère.**
N 45.75503° / O 0.145901° - alt. 75 m - km 9.41
- 10 Départementale "Jarnac-Rouillac"**
N 45.752534° / O 0.134931° - alt. 63 m - km 10.42
- 11 Four à chaux.**
N 45.743835° / O 0.147505° - alt. 63 m - km 11.87
- D/A Place de la Mairie et Eglise Saint-Martin.**
N 45.737166° / O 0.158366° - alt. 63 m - km 13.06

emprunter à droite la rue en sens interdit (Rue des Douillons). Passer devant le Monument aux Morts et rejoindre la Place de la Mairie en face (**D/A**).

Informations pratiques

Aucune difficulté technique sur cette randonnée. Les chemins sont entretenus. En été, penser à se préserver de la chaleur.

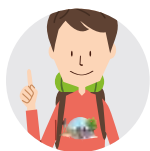
A proximité

- (1) Église Saint-Martin : clocher classé. L'église se visite et est ouverte au public.
 - (2) Chemin de la Coquillerie : vue sur les fermes environnantes et au loin coteaux de la Vallée de la Charente.
 - (3) Vue sur les coteaux de la vallée de la Charente et passage dans les vignes.
 - (4) La Jarrie, Rue des Sapins : four à pain restauré par une association communale.
 - (5) Arbre remarquable.
 - Avant le (6) Traversée d'un ru, rare point d'eau sur Sigogne.
 - (7) Le village de Rulle offre de beaux porches et un logis intéressant. Logis de Rulle.
 - (8) Voie Agrippa, ancienne voie romaine qui reliait Saintes à Lyon en passant par Chassenon... À proximité, présence d'une borne millaire.
 - Entre (8) et (9) Vue sur Sigogne, notamment le clocher de l'église.
 - (9) Bois Maton. Présence possible d'orchidées et d'un abri de bergère.
 - (10) Vue sur Plaizac.
 - (11) Site des Fours à Chaux (site entretenu par Sigogne Environnement Patrimoine).
 - (**D/A**) Place typique de village.
- Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-chemins-en-fins-bois/>

VisorandoVisorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

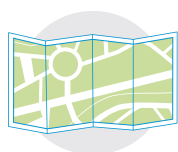
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



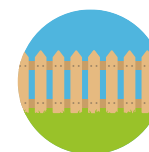
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



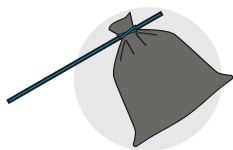
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.